

Schweizerische Gesellschaft für Pädiatrie (SGP): Fortbildungsprogramm 2000

Im Herbst 1999 hat sich die überwiegende Mehrheit der Titelträger «Kinder- und Jugendmedizin FMH» in einer Urabstimmung für das neue Fortbildungsprogramm (FBP) ausgesprochen. Das neue FBP wird somit ab dem 1. Januar 2000 in Kraft treten.

Das Wichtigste soll als Memento hier nochmals kurz dargestellt werden:

- Eine dokumentierte Fortbildung von 80 Stunden/Jahr wird für alle Titelträgerinnen und -träger obligatorisch. Diese wird aus zwei Teilen zusammengesetzt:
 - 30 Stunden/Jahr Selbststudium,
 - 50 Stunden/Jahr dokumentierte Fortbildung.
- Diese Anforderungen sollen in einem 5-Jahres-Zyklus erfüllt werden. Allfällige Kontrollen werden von der Fortbildungskommission der SGP vorgenommen.
- Jede(r) Pädiaterin/Pädiater soll ihre/seine Fortbildung gemäss ihren/seinen Bedürfnissen selbst planen, d.h. es wird keine fachspezifische Stundenzahl vorgeschrieben.
- Die Dokumentation besuchter Fortbildungen beruht auf Selbstdeklaration im Fortbildungsheft («Milchbüchlein»). Dieses wurde bereits den Urabstimmungsvorlagen beigelegt. Neubestellungen via Sekretariat der SGP, Postfach, 3000 Bern 25, oder via SGP-Homepage (wwf.hin.ch/ssp/agenda/index.htm).
- Die Details sind im Fortbildungsheft auf den einleitenden Seiten beschrieben.

*Dr. Patrick Imahorn,
Fortbildungskommission der SGP*

Société Suisse de Pédiatrie (SSP): programme de formation continue 2000

Durant l'automne 1999, une large majorité des porteurs du titre de spécialiste en pédiatrie s'est exprimée lors d'une votation générale en faveur du nouveau programme de formation continue (PFC). Ce nouveau PFC entre ainsi en vigueur dès le 1^{er} janvier 2000.

Les points les plus importants de ce programme sont résumés à nouveau dans le memento ci-dessous:

- Une formation continue documentée obligatoire de 80 heures par an est exigée pour tous les porteurs et porteuses du titre FMH. Celle-ci se répartit en deux catégories:
 - 30 heures/an d'étude individuelle,
 - 50 heures/an de formation continue documentée.
- Ces exigences doivent être remplies au cours de cycles de 5 ans. La commission de formation continue de la SSP procédera à des contrôles à l'échéance de cette période.
- Chaque pédiatre doit planifier sa formation continue selon ses besoins, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de prescription d'un nombre spécifique d'heures dans des domaines particuliers.
- La documentation se fait par le report personnel dans un cahier des heures de formation continue suivies. Ce cahier de formation continue a été annexé aux documents accompagnant la votation générale. Il peut être commandé à nouveau au secrétariat de la SSP, Case postale, 3000 Berne 25, ou imprimé depuis le site internet de la SSP: wwf.hin.ch/ssp/agenda/index.htm
- Les détails de la nouvelle ordonnance sur la formation continue figurent dans les pages d'introduction du carnet de formation continue.

*Dr P. Imahorn,
Commission de formation continue de la SSP
(Traduction: R. Tabin, Sierre)*

Prix de la Fondation Médecine sociale et préventive, Lausanne 2000 – 2001

Le prix annuel de la Fondation de Médecine sociale et préventive, Lausanne, récompense l'auteur d'un travail original de recherche scientifique dans l'un des principaux domaines d'activité de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) de Lausanne, i.e. épidémiologie et prévention des maladies, évaluation des services de santé.

Le prix est destiné:

- aux assistants réguliers pendant qu'ils occupent une fonction dans un Département, Service ou Institut universitaire ou dans un Hôpital périphérique reconnu pour la formation FMH;
- à tout universitaire effectuant des recherches dans le domaine de la médecine sociale et préventive.

Les candidatures sont examinées par la Commission des Prix et Concours de la Faculté de Médecine. Le prix est décerné lors de la cérémonie de remise des prix de la Faculté de Médecine de l'Université de Lausanne (décembre 2000).

Envoi des dossiers de candidature (indiquant nom, titres, adresse et emploi actuel du candidat): Prix de la Fondation de Médecine sociale et préventive, Commission des Prix et Concours de la Faculté de Médecine, Décanat de la Faculté de Médecine, 27, rue du Bugnon, 1005 Lausanne. Délai de dépôt des candidatures: 31 mars 2000 (date du timbre postal).

«Gesundheit-SprechStunde»

Livesendung:

Sonntag, 30. Januar 2000, 20.00 Uhr, SF2

Wiederholung:

Samstag, 5. Februar 2000, 18.00 Uhr, SF2

Nella Martinetti beim Abnehmen: mit Heike Hinsen Isler, dipl. Ernährungsberaterin, Thun

Schlafapnoe: mit Dr. med. Karl Klingler, LungenZentrum Hirslanden, Zürich

Tinnitus: mit Prof. Dr. med. Bernhard Kellerhals, Basel

Makula-Degeneration: mit Dr. med. Michel Sickenberg, Augenarzt am Hôpital ophtalmique Jules Gonin, Lausanne